



## ASSOCIATION VAL TRIQUET-DERBORENCE : AGO 14 JUIN 2025

*Le Godet, 18h00*

### 1 Accueil et salutations

Le président excuse toutes les personnes qui nous ont fait part de leur absence.

### 2 Approbation du PV du 15 juin 2024

Le PV 2024 a été mis à disposition ½ avant l'assemblée pour lecture et est également disponible sur le site [www.valtriqueut.ch](http://www.valtriqueut.ch).

Il est approuvé à l'unanimité.

### 3 Désignation des scrutateurs

Didier Varone et Eric Fumeaux.

### 4 Rapport annuel du comité par le président

Il s'agira d'un rapport restreint afin que nous ayons davantage de temps pour échanger avec les deux conseillers communaux de la commune de Conthey qui nous font le plaisir d'être parmi nous, à savoir :

**Philippe Germanier**, président du groupe de travail "Derborence", qui a déjà pris part à l'une de nos assemblées annuelles, ainsi que

**Stéphanie Germanier**, conseillère municipale en charge, notamment, des routes communales, chemins et sentiers pédestres.

Rapport annuel d'activité :

Des travaux ont enfin eu lieu sur le mât **Swisscom** situé sur la route de Derborence. Une direction d'antenne orientée sur Montbas a été ajoutée. Sur le moment, cela a provoqué quelques désagréments pour les usagers du réseau mobile. Mais il s'agissait d'un mal pour un bien car l'amélioration apportée est significative. Pour rappel, les premières démarches avaient débuté en septembre 2021.

Dossier permanent : le **plan d'aménagement de Derborence** :

1. Une opposition a été formulée en juillet 2024 par plusieurs résidents du Godet en lien avec la MEP de la décision de protection de la zone alluviale, publiée le 12 juin 2024 par le Conseil d'Etat. La suppression des diguettes suspectée d'avoir provoqué des débordements dans le secteur du Godet en est la cause



essentielle.

Le comité par le biais du président avait appuyé cette opposition.

Une séance de conciliation a ensuite été organisée au cours de laquelle François Biollaz, Daniel Devanthery et SD ingénierie ont expliqué que la coulée de boue avait eu lieu avant l'enlèvement des digues, qu'elle provenait du torrent du Péchot et non pas d'où les travaux "légers" sur les trois digues avaient été entrepris.

Deux personnes ont alors levé l'opposition. Les autres ont demandé des modifications au PV qui n'ont pas été acceptées.

Le service juridique du Service cantonal des forêts, de la nature et du paysage a envoyé aux opposants une demande formelle du retrait d'opposition. Le Service est en attente de leur réponse.

Pierre-Marie Pittier nous confirme qu'il a bien reçu une demande pour lever l'opposition. Ils vont étudier le dossier assez conséquemment.

M. Rais précise que l'on peut demander le PowerPoint où l'on voit bien tous les défauts.

2. Concernant le tour du lac de Derborence, le sentier pédestre est toujours difficilement praticable lorsqu'il pleut. Une réflexion a été lancée pour réaliser un passage du delta de la Dorbonne un peu plus haut, en amont. Pro Natura n'y est pas franchement favorable car cette solution empiéterait un peu plus sur la forêt vierge. Nous sommes dans une situation d'attente.
3. Selon le rapport de notre garde-site, Delphine Rudasigwa, la fréquentation du site de Derborence a été un peu moins élevée en 2024, sans doute en raison de la météo estivale. Puis un rebond a été constaté en octobre, suite notamment à la diffusion de l'émission "Passe-moi les jumelles" et une météo bien plus favorable. Les infractions sont généralement en baisse et même en nette baisse pour ce qui concerne les chiens sans laisse, bien que les discussions soient parfois tendues. A noter, pour l'anecdote, que deux jeunes de 19 ans ont accumulé presque toutes les infractions possibles en essayant de camper au bord du lac avec un 4x4 non immatriculé, en voulant allumer un feu et en ne tenant pas leur chien en laisse.
4. Toujours en lien avec Derborence, si vous rencontrez des difficultés quelconques, comme par exemple le franchissement du passage à gué avant les places de parc ou d'autres problèmes, n'hésitez pas à en informer la garde-site qui s'est proposée, dès cette saison 2025, de faire le lien entre les différents acteurs : consortage, association, commune, canton.
5. Pour ce qui est du projet de parking de Derborence, le point sera fait à l'issue de la séance avec **Philippe et Stéphanie Germanier**.



Au chapitre mobilité, vous avez constaté que nous disposons d'une chaussée toute neuve dès l'entrée de la vallée. La commune de Conthey a aussi entrepris des travaux de taconnage.

Patrick Sauthier explique la poursuite des travaux sur la route. Il relève la bonne collaboration entre le canton et le consortage de Motellon. Les travaux se poursuivront durant 2 ans.

Concernant la **vie de l'association**, l'ensemble du matériel – soit 2 tentes complètes de 6 tables chacune et 12 bancs – est à disposition pour la location.

En accord avec Ana Nicollier, ce matériel sera désormais entreposé au Godet. Tout le matériel a été inventorié et marqué de manière à faciliter le montage. Ana ne s'occupe absolument pas du stockage ou déstockage.

Les personnes qui souhaitent louer le matériel doivent s'adresser à un membre du comité.

Fabrice rappelle qu'un groupe **WhatsApp** a été constitué. Il s'appelle "Association Val Triquet". Pour celles et ceux qui souhaitent rejoindre ce groupe, il est toujours possible de transmettre un numéro de téléphone portable à la secrétaire de l'association. Y sont diffusés, des informations de service, comme la date d'ouverture et de fermeture de la route ou des événements en lien avec la vallée.

## **5 Présentation des comptes et rapport des vérificateurs**

Présentation de l'exercice comptable du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025 par la caissière Gabrielle Rapillard.

Produits : CHF 3'428.30

Charges : CHF 3'291.-

Bénéfice : CHF 137.30

La fortune de l'association s'élève à CHF 19'739.-

Les vérificateurs de comptes, M. **Jean-Jacques Evéquoz** et M. **Claudy Evéquoz** nous recommandent d'approuver les comptes.

## **6 Approbation des comptes, décharge au comité**

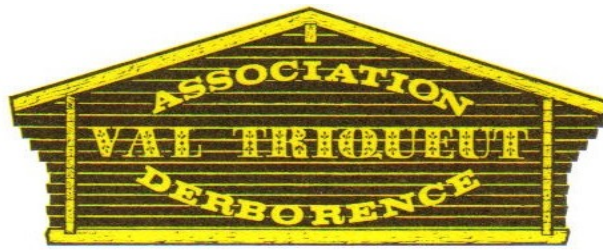
Votes sur les comptes : approuvés à l'unanimité.

Vote sur la décharge au comité : approuvée à l'unanimité.

## **7 Fixation de la cotisation annuelle (art.8f)**

Proposition du comité : cotisation inchangée à CHF 30.-/an.

Approuvée à l'unanimité.



## **8 Information sur la Fête du Lieudit**

Cette année, la fête du Lieudit sera organisée le vendredi 1<sup>er</sup> août à la Cabane des Chasseurs par une délégation des mayens de la Luy. Le montage des tentes se fera le 31 juillet à 16h00.

Gabrielle Rapillard nous informe qu'un sanglier à la broche sera au menu, préparé par M. Frank Udry.

## **9 Divers**

En 2026 il y aura des élections statutaires et possiblement des mouvements au sein du comité. Les personnes intéressées rejoindre le comité sont les bienvenues.

J.-F. Rais mentionne des détériorations sur le pont du Godet dû aux passages de la pelle mécanique pendant les travaux réalisés par Oiken. Contacter M. Fellay pour signaler les dégâts.

Philippe Germanier propose de contacter la personne qui gère l'ensemble des chantiers pour constater l'état des routes suite aux travaux.

Patrick Sauthier rappelle que la fermeture de la route est dictée par la météo. En 2024 la fermeture au 31.10 était due aux travaux.

Plusieurs remarques surgissent quant à la fréquentation de camping-cars dans la vallée, notamment vers la Cabane des Chasseurs. Régulièrement des feux sont constatés par les mayens du Lac Bleu. Certains propriétaires sont intervenus auprès des campeurs : ceux-ci disent que ce n'est pas interdit et qu'ils gèrent. Demande d'amélioration des panneaux d'interdiction jugés trop petits, pas assez visibles.

Même remarque des mayens de Motélon.

Patrick Sauthier propose l'installation d'un portique de limitation de la hauteur pour empêcher les camping-cars de passer à certains endroits.

Demande si la garde-site pourrait intervenir sur ce lieu : Philippe Germanier répond que ce n'est pas dans son périmètre de travail. La garde-site dépend du service Forêts et Paysages. Il va relayer l'info à la police. Il demande qu'on lui mentionne par mail toutes les constatations d'infractions. Appeler le 117 si la police doit intervenir.

Yves Gaillard propose qu'une patrouille de police intercommunale avec deux personnes de piquet contrôlent les sites.

Fin de la séance : 19h00



Point sur le projet de parking de Derborence, les prochaines étapes du plan d'aménagement et l'entretien de chemins et sentiers pédestres avec **Philippe Germanier** et **Stéphanie Germanier** :

Philippe Germanier nous remercie pour l'invitation et rappelle que tout prend du temps.

Concernant le parking à Derborence : un changement de zone doit être effectué. Une mise à l'enquête aura lieu durant l'été. Le projet est prêt. Il précise que des places de parc pour les résidents seront gardées.

Le début des travaux devrait avoir lieu au mieux courant 2027 – début 2028.

Discussion sur les consortages : la commune de Conthey va demander une offre à un bureau spécialisé pour dresser un état des lieux.

Question sur les alertes SMS, certaines personnes ne les reçoivent pas et ne savent pas comment faire : Philippe Germanier va nous transmettre la marche à suivre.

Stéphanie Germanier nous informe du programme pour l'entretien des sentiers pédestres. Début juillet une machine sera hélicoptérée sur le chemin du tour de l'éboulement pour remise en état du sentier.

Elle demande que tous les marcheurs qui constatent des dégâts importants sur les sentiers prennent des photos et les transmettent au comité qui fera le lien avec la commune.